

sembler le peuple, si une minorité factieuse doit lui dicter la loi.”

“Dira-t-on que le royalisme n'a pas perdu ses espérances? Je le sais, et je ne me dissimule point les projets qu'il médite. Mais quand vous avez exclu des assemblées ses agens, devez-vous craindre son influence? Les partisans de la royauté sont nombreux, j'en conviens; mais n'est-ce pas servir le royalisme, que de violer la constitution et de sapper les bases du système représentatif, en permettant que les choix du peuple soient l'ouvrage de la minorité?”

“Je demande que mes observations soient renvoyées à la commission, et que celle-ci soit tenue de vous soumettre des mesures législatives, propres à prévenir les scissions dans les assemblées politiques, et de déterminer les cas où elles pourroient être légitimées.”

Une foule de voix: *Appuyé, l'impression.*

Le conseil ordonne l'impression.

Lecointe: „On a dit que la constitution est violée par le système des scissions. Si cela est, il faut en conclure que les opérations des assemblées scissionnaires, par vous confirmées, sont inconstitutionnelles, et que les représentans, nommés en conséquence, n'ont aucun droit de siéger dans cette enceinte. (Murmures) Je prie mes collègues de m'entendre. Je mets dans cette discussion toute la bonne-foi du